



# La dignité humaine (partie 2) : son importance

publié le 12/10/2013, vu 6866 fois, Auteur : [ethos](#)

## La dignité humaine (partie 2) : son importance

### Introduction

Par notre remise en cause des principales critiques du concept de dignité humaine (partie 1), nous avons établi sa pertinence et son utilité. Il convient maintenant d'établir l'importance du concept de dignité humaine par une exploration de la « nature humaine » permettant de décrire « les hommes tels qu'ils sont<sup>1</sup>. Dans cette description des « hommes tels qu'ils sont », nous serons guidés par le Discours de Rousseau sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes qui est, selon George Kateb, l'une des plus grandes anthropologies philosophiques<sup>2</sup>. Une compréhension adéquate et véritable de la nature humaine permettra de mettre en lumière l'importance du concept de dignité humaine<sup>3</sup> notamment pour les personnes faibles et vulnérables dont la condition commande, selon la Commission de la réforme du droit du Canada, une protection particulière<sup>4</sup>.

### La nature humaine

Notre description de la nature humaine s'inscrit dans le courant politique antinaturaliste qui réfute le courant naturaliste d'Aristote<sup>5</sup> selon lequel la société est naturelle<sup>6</sup>, les hommes sont naturellement inégaux et certains hommes ont une autorité naturelle sur leur semblable<sup>7</sup>. Le courant antinaturaliste<sup>8</sup> soutient, au contraire, que la société est artificielle et résulte d'un contrat social<sup>9</sup>, que dans cette société tous les hommes sont des associés<sup>10</sup>, qu'ils sont tous nés libres et égaux<sup>11</sup> et que les conventions sont la seule base « d'autorité légitime parmi les hommes »<sup>12</sup>. Ce courant est également connu pour être à l'origine des droits naturels<sup>13</sup>.

### L'être humain tel qu'il est

Jean-Jacques Rousseau, qui est l'un des représentants du courant antinaturaliste et que Samuel Fleischacker considère comme le plus grand écrivain de l'histoire de la pensée politique après Platon<sup>14</sup>, affirmait que la connaissance de la nature humaine est « la plus utile et la moins avancée de toutes les connaissances humaines »<sup>15</sup>. Ses propos prennent de nos jours une importance grandissante, car comme le rappelle Max Scheler, « jamais dans l'histoire telle que nous la connaissons, l'homme n'a été autant qu'aujourd'hui un problème pour lui-même »<sup>16</sup>.

Selon Rousseau, l'être humain est naturellement bon<sup>17</sup> et partage avec les autres animaux un instinct altruiste, un sentiment naturel de pitié<sup>18</sup>. Et de la pitié découle toutes les vertus sociales. Il affirme :

« Quoiqu'il puisse appartenir à Socrate, et aux esprits de sa trempe, d'acquérir de la vertu par raison, il y a longtemps que le genre humain ne serait plus, si sa conservation n'eût dépendu que des raisonnements de ceux qui le composent »<sup>19</sup>.

Cette seule vertu naturelle précède l'usage de la raison et se traduit par « une répugnance innée à voir souffrir son semblable »<sup>20</sup>. Cette vertu naturelle qui « nous porte sans réflexion au secours de ceux que nous voyons souffrir »<sup>21</sup> est, selon Rousseau, partiellement étouffée en société par notre amour-propre (notre égoïsme) engendré par la raison<sup>22</sup>. Selon d'autres philosophes, l'être humain partage également avec les animaux un instinct égoïste<sup>23</sup> et une propension naturelle à la domination<sup>24</sup> et à la cruauté<sup>25</sup>. Nietzsche affirme :

« La cruauté était la réjouissance préférée de l'humanité primitive (...) La "méchanceté désintéressée" (...) apparaît chez elle, par principe, comme un attribut normal de l'homme (...) Voir souffrir fait du bien, faire souffrir plus de bien encore, voilà une vérité, mais une vieille et puissante vérité capitale, humaine, trop humaine, à quoi du reste les singes déjà souscrivaient peut-être : on raconte en effet que par l'invention de bizarres cruautés ils annoncent déjà pleinement l'homme (...) Sans cruauté, point de réjouissance, voilà ce que nous apprend la plus ancienne et la plus longue histoire de l'homme »<sup>26</sup>.

Comme animal évolué<sup>27</sup>, l'être humain se distingue notamment des autres animaux moins par sa raison<sup>28</sup> et ses lumières, que par le fait qu'il soit le seul animal indéterminé<sup>29</sup>, maître de lui-même<sup>30</sup>, conscient de soi<sup>31</sup>, capable de se percevoir dans le futur<sup>32</sup> et surtout capable de liberté<sup>33</sup> (« la plus noble des facultés de l'homme »<sup>34</sup> selon Rousseau), de moralité<sup>35</sup> et de perfectibilité<sup>36</sup>. Avec Rousseau et Kant<sup>37</sup>, nous croyons également que l'être humain se distingue essentiellement des autres animaux par sa liberté (dont la liberté morale) et sa faculté de se perfectionner .

En raison de son indétermination, l'être humain doit se réaliser. Karl Jaspers explique :

« Sa liberté lui donne des chances de devenir encore ce qu'il est capable d'être, de réaliser son être le plus authentique. Il lui est donné, avec sa liberté, de pouvoir user de sa vie comme d'un matériau »<sup>38</sup> .

Confucius affirmait d'ailleurs :

« L'homme doit devenir homme. Car l'être humain n'est pas semblable aux animaux, qui sont comme ils sont, leurs instincts ordonnant leur vie sans pensée consciente.

L'homme est encore pour lui-même une tâche »<sup>39</sup>.

En conséquence, l'être humain doit s'élever à l'état d'homme qui est le rang le plus élevé qu'un être humain puisse acquérir<sup>40</sup>. Les titres honorifiques qui ne sont accessibles qu'à certains peuvent être perdus alors que l'état d'homme, qui est accessible à tous, est le seul rang qu'on ne puisse perdre<sup>41</sup>. Rousseau affirme :

« En sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre ; il sera premièrement homme »<sup>42</sup>.

Blaise Pascal ajoute :

« Il faut qu'on n'en puisse dire, ni : "Il est mathématicien", ni "prédicateur", ni "éloquent", mais : "Il est honnête homme". Cette qualité universelle me plaît seule »<sup>43</sup>.

Être humain est, selon Rousseau, notre premier devoir<sup>44</sup>. Les propos de Rousseau sont imprégnés de sagesse :

« Du rang de roi, qu'un lâche, un méchant, un fou peut remplir comme un autre, il monte à l'état d'homme, que si peu d'hommes savent remplir<sup>45</sup> (...) Un métier à mon fils ! mon fils artisan ! Monsieur, y pensez-vous ? J'y pense mieux que vous, madame, qui voulez le réduire à ne pouvoir jamais être qu'un lord, un marquis, un prince, et peut-être un jour moins que rien : moi, je lui veux donner un rang qu'il ne puisse perdre, un rang qui l'honore dans tous les temps ; je veux l'élever à l'état d'homme ; et, quoi que vous en puissiez dire, il aura moins d'égaux à ce titre qu'à tous ceux qu'il tiendra de vous »<sup>46</sup>.

Bien entendu, en se réalisant, l'être humain peut monter très haut (en se perfectionnant moralement) ou descendre très bas (en rompant avec la loi, la justice et la vertu)<sup>47</sup> dans l'échelle de l'humanité<sup>48</sup>. Pour reprendre les propos de Blaise Pascal, il est donc, par nature, ni ange ni bête et à la fois capable de bien et de mal<sup>49</sup>. Comme Emmanuel Kant l'a si bien dit sa dignité (sa valeur intrinsèque et inestimable) réside dans sa capacité à la moralité<sup>50</sup>. Bien que cette dignité, qui l'élève au-dessus des autres animaux<sup>51</sup>, l'intime ou lui commande de se comporter moralement<sup>52</sup>, l'histoire de l'humanité nous enseigne malheureusement que les êtres humains se sont, dans les faits, comportés méchamment plus souvent qu'autrement<sup>53</sup>. En effet, le moraliste et philosophe Emmanuel Kant observe que très peu d'êtres humains en société sont intéressés à se perfectionner moralement et à devenir des hommes de bien. Il observe, au contraire, beaucoup de folie, de vanité puérile et de méchanceté. Ses propos font réfléchir :

« On ne peut se défendre d'une certaine humeur, quand on regarde la présentation de leurs faits et gestes sur la grande scène du monde, et quand, de-ci de-là, à côté de quelques manifestations de sagesse pour des cas individuels, on ne voit en fin de compte dans l'ensemble qu'un tissu de folie, de vanité puérile, souvent aussi de méchanceté puérile et de soif de destruction. Si bien que, à la fin, on ne sait plus quel concept on doit se faire de notre espèce si infatuée de sa supériorité »<sup>54</sup>.

Le philosophe Friedrich Nietzsche soutient d'ailleurs la thèse que « ce que nous appelons une civilisation supérieure repose sur la spiritualisation et l'approfondissement de la cruauté »<sup>55</sup>. Il affirme :

« Presque tout ce que nous appelons une civilisation supérieure repose sur la spiritualisation et l'approfondissement de la cruauté ; voilà ma thèse (...) Ce qui plaisait aux Romains à l'amphithéâtre, aux chrétiens dans l'extase de la croix, aux Espagnols dans les autodafés ou les courses de taureaux, ce qui plaît de nos jours aux Japonais qui se pressent en foule à la tragédie, à l'ouvrier parisien qui a la passion des révolutions sanglantes (...) ce qu'ils savourent tous (...) ce sont les breuvages épicés de la grande Circé dont le nom est Cruauté (...)»<sup>56</sup>. L'homme est le plus cruel des animaux. C'est en assistant à des tragédies, à des combats de taureaux et à des crucifixions qu'il s'est jusqu'à présent senti le plus heureux sur terre<sup>57</sup> ».

Le scientifique Charles Darwin observe également que l'être humain ne se distingue pas des autres animaux dans le penchant qu'il a pour la domination et la cruauté et observe que, chez l'être humain comme chez les animaux, « le plus fort détruit toujours le plus faible »<sup>58</sup>. Par conséquent, les rapports de force et de domination qui existent entre les animaux existent également entre les humains. Adolf Hitler, qui louait un culte à la force, affirmait :

« Il sentira dès lors que dans un monde (...) où la force règne, partout et seule, en maîtresse de la faiblesse qu'elle contraint à la servir docilement, ou qu'elle brise, l'homme ne peut pas relever de lois spéciales »<sup>59</sup>.

D'ailleurs pour certains, comme Nietzsche et Hitler, le rôle du plus fort est de dominer <sup>60</sup>!

## **Rapports de force entre les êtres humains**

Par exemple, ces rapports de force et de domination ont, selon Jean-Jacques Rousseau qui est considéré par Samuel Fleischacker comme le plus grand écrivain de l'histoire de la pensée politique après Platon<sup>61</sup>, présidé à la formation de nos sociétés. Les riches (les forts) voulurent dominer les pauvres (les faibles)<sup>62</sup>. Le riche, dont la vie et la propriété étaient constamment en danger, et qui « seul contre tous, et ne pouvant à cause des jalousies mutuelles s'unir avec ses égaux contre des ennemis unis par l'espoir commun du pillage »<sup>63</sup>, convainquit le pauvre, par des « raisons spécieuses », de créer une société pour garantir sa survie, accroître sa force (en créant

un État de droit) et dominer plus efficacement le pauvre. Les propos de Rousseau sont percutants :

« "Unissons-nous", leur dit-il, "pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux, et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient : Instituons des règlements de Justice et de paix auxquels tous soient obligés de se conformer, qui ne fassent acception de personne, et qui réparent en quelque sorte les caprices de la fortune en soumettant également le puissant et le faible à des devoirs mutuels (...) Telle fut, ou dut être l'origine de la Société et des Lois, qui donnèrent de nouvelles entraves au faible et de nouvelles forces au riche, détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixèrent pour jamais la Loi de la propriété et de l'inégalité (...) et pour le profit de quelques ambitieux assujettirent désormais tout le Genre humain au travail, à la servitude et à la misère »<sup>64</sup>.

Adam Smith reconnaît également cette volonté de domination des riches qu'il formule en maxime : « Tout pour nous et rien pour les autres »<sup>65</sup>. Cette vile maxime a été, selon Adam Smith, de tous les âges « celle des maîtres de l'espèce humaine »<sup>66</sup>. Il soutient également que le gouvernement civil a été « institué pour défendre les riches contre les pauvres ». Adam Smith affirme : « Le gouvernement civil (...) est, dans la réalité, institué pour défendre les riches contre les pauvres, ou bien, ceux qui ont quelque propriété contre ceux qui n'en ont point »<sup>67</sup>. Rousseau renchérit en affirmant que tout le corpus législatif reflète cette réalité et que « l'esprit universel des lois de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le faible, et celui qui a contre celui qui n'a rien »<sup>68</sup>. Il ajoute : « Dans le fait les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien »<sup>69</sup>. D'un regard désintéressé, Rousseau n'observe dans la société que « la violence des hommes puissants et l'oppression des faibles »<sup>70</sup>. Il en conclut que « toujours la multitude sera sacrifiée au petit nombre »<sup>71</sup> et qu'il n'existera jamais de véritable démocratie. Il affirme : « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné »<sup>72</sup>. Au soutien de ses propos deux remarques de principe s'imposent sur la notion de démocratie.

Premièrement, selon Aristote, dans une véritable démocratie les pauvres (qui sont majoritaires) « ont la souveraineté sur les gens aisés »<sup>73</sup>. Or les propos de John Locke (qui affirme que la propriété est la principale raison de l'institution d'un gouvernement civil)<sup>74</sup> et d'Adam Smith (qui affirme que le gouvernement civil a été institué pour défendre les riches contre les pauvres)<sup>75</sup> démontrent, selon le professeur Émile Perreau-Saussine, que notre société est gouvernée par les riches et qu'elle est davantage une oligarchie qu'une démocratie<sup>76</sup>.

Deuxièmement, dans une véritable démocratie la volonté du peuple est, comme en témoigne l'art.21(3) de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, « le fondement de l'autorité des pouvoirs publics »<sup>77</sup>. Par conséquent, le peuple (composé de personnes physiques détentrices d'un droit de vote) est souverain. Or dans les faits, les riches multinationales et les grandes entreprises (des personnes morales, c'est-à-dire des fictions juridiques que le père de l'utilitarisme, Jeremy Bentham, condamnait férocement l'usage<sup>78</sup>) empiètent, selon John Kenneth Galbraith, sur la souveraineté des États<sup>79</sup>. Cet empiètement est, selon Ronald Dworkin, illégitime. Il affirme :

« Les individus ont des droits, dont dépendent leur dignité et leur intégrité, à jouer un rôle dans le gouvernement de la nation ; les entreprises n'en ont pas »<sup>80</sup>.

Et cet empiétement sur la souveraineté des États par ces riches multinationales n'est pas sans conséquence, car comme nous le rappelle Adam Smith « l'intérêt particulier de ceux qui exercent une branche particulière de commerce ou de manufacture est toujours, à quelques égards, différent et même contraire à celui du public »<sup>81</sup>.

## Rapports de force entre les États

Les rapports de force et de domination qui existent entre les individus gouvernent également les rapports entre les États<sup>82</sup> qui sont, dans les faits, inégaux à plusieurs points de vue<sup>83</sup> et qui sont, entre eux, dans un état de nature<sup>84</sup>. Bien que la *Charte des Nations Unies* proclame dans son préambule sa foi dans l'égalité des nations grandes et petites<sup>85</sup>, que l'égalité soit « l'axiome du système juridique international moderne »<sup>86</sup> et qu'il existe des conventions internationales pour garantir les droits de l'homme, les États les plus forts et les plus puissants ne s'y sentent pas liés<sup>87</sup>. C'est ainsi que l'on s'aperçoit du fossé qui sépare le droit et la morale sur papier de leur mise en oeuvre dans la réalité. Rousseau en témoigne :

« J'ouvre les livres de droit et de morale, j'écoute les savants et les jurisconsultes et pénétré de leurs discours insinuants, je déplore les misères de la nature, j'admire la paix et la justice établies par l'ordre civil, je bénis la sagesse des institutions publiques et me console d'être homme en me voyant citoyen. Bien instruit de mes devoirs et de mon bonheur, je ferme le livre, sors de la classe, et regarde autour de moi : je vois des peuples infortunés gémissant sous un joug de fer, le genre humain écrasé par une poignée d'opresseurs, une foule accablée de peine et affamée de pain, dont le riche boit en paix le sang et les larmes, et partout le fort armé contre le faible du redoutable pouvoir des lois »<sup>88</sup>.

Et cette attitude est de tous les âges. En 415 Av.-J.C., l'historien Thucydides, que Rousseau considérait comme « le vrai modèle des historiens »<sup>89</sup>, rapporte les propos que tinrent les Athéniens aux Méliens :

« You know as well as we do that right, as the world goes, is only in question between equals in power, while the strong do what they can and the weak suffer what they must »<sup>90</sup>.

En 1998, Jack Goldsmith, professeur de droit à l'Université Harvard, mentionnait que les États-Unis (la plus grande puissance mondiale) refusent de se soumettre aux conventions internationales des droits de l'homme tout en exhortant, par ailleurs, les autres nations à embrasser et à respecter ces dites conventions. Pour quelle raison refusent-ils de s'y soumettre ? Goldsmith répond : parce qu'ils peuvent<sup>91</sup>. Ce manque de considération de la part des États-Unis pour le droit international n'est pas nouveau. En 2009, Christopher J. Borgen affirme :



« In 2005, the National Defense Strategy promulgated by the Department of Defense warned that: "Our strength as a nation state will continue to be challenged by those who employ a strategy of the weak using international fora, judicial processes, and terrorism." This was not just inartful turn of phrase but was U.S. policy. It was emblematic of an attitude of the Bush Administration that international law, far from being important to uphold, was a threat to the United States and its interests »<sup>92</sup>.

Noam Chomsky qualifie d'ailleurs les États-Unis d'État voyou<sup>93</sup>. Au soutien de ses propos, il donne notamment comme exemple l'affaire *Nicaragua c. États-Unis* (1986)<sup>94</sup>. Cette affaire est, selon Alain Pellet, une illustration particulièrement claire d'un État démuni et faible (en l'occurrence le Nicaragua) qui, devant la puissance des États-Unis, chercha « le secours du droit contre la force »<sup>95</sup>. Dans cette affaire, les États-Unis furent condamnés par la Cour internationale de justice pour « emploi illicite de la force » et pour avoir violé la souveraineté du Nicaragua en finançant les contras<sup>96</sup>. La Cour intima les États-Unis « de mettre immédiatement fin et de renoncer à tout acte constituant une violation des obligations juridiques »<sup>97</sup>. Les États-Unis refusèrent d'obtempérer à la décision de la Cour et continuèrent impunément à financer les contras au Nicaragua<sup>98</sup>.

## L'être humain tel qu'il devrait être

Ce portrait de la nature humaine représente l'être humain tel qu'il est plus souvent qu'autrement et non tel qu'il devrait être. Selon Allen W. Wood et Susan Neiman, Kant lui-même fait cette distinction entre la manière dont les êtres humains devraient être traités et la manière dont ils sont, dans les faits, traités<sup>99</sup>. Et la dignité humaine, qui confère à l'être humain une égale valeur intrinsèque pour sa capacité unique à agir moralement<sup>100</sup> a, selon Susan Neiman, un caractère normatif qui dicte à l'être humain ce qu'il devrait être. Elle affirme : « The idea of human dignity is a demand on the world, not a fact about it »<sup>101</sup>. La dignité humaine commande un égal respect et garantit à tous les êtres humains des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels<sup>102</sup> qui, selon Onora O'Neill, servent notamment à renforcer et à donner du pouvoir aux faibles<sup>103</sup>. La reconnaissance de ces droits vise ainsi à abolir les rapports de force<sup>104</sup> qui, selon Philip Hallie, sont au centre de la dynamique de cruauté et de l'oppression . Il affirme :

« The power of the majority and the weakness of a minority were at the center of the institutional cruelty of slavery and of Nazi anti-Semitism. The whites not only outnumbered the blacks in America, but had economic and political ascendancy over them (...) Cruelty then (...) is a kind of power relationship, an imbalance of power wherein the stronger party becomes the victimizer and the weaker becomes the victim. And (...) the opposite of cruelty lay in a situation where there is no imbalance of power »<sup>105</sup>.

La dignité humaine exige par conséquent de corriger, par une justice distributive<sup>106</sup> et la reconnaissance de droits économiques, sociaux et culturels, le déséquilibre de pouvoir entre les riches et les pauvres<sup>107</sup> en aplanissant les inégalités socio-économiques résultant pour une bonne part des inégalités naturelles (force physique, intelligence, talent) et des inégalités

politiques (avantages sociaux et économiques tels que l'origine sociale et familiale des individus) parmi les hommes<sup>108</sup>. Selon Rawls, les inégalités naturelles et politiques sont arbitraires d'un point de vue moral (ou imméritées) et appellent, pour cette raison, à des compensations<sup>109</sup>. John Rawls explique :

« Personne ne mérite ses capacités naturelles supérieures ni un point de départ plus favorable dans la société (...) La répartition naturelle n'est ni juste ni injuste ; il n'est pas non plus injuste que certains naissent dans certaines positions sociales particulières. Il s'agit seulement de faits naturels. Ce qui est juste ou injuste par contre, c'est la façon dont les institutions traitent ces faits »<sup>110</sup>.

Pour Rousseau<sup>111</sup>, Kant<sup>112</sup> et Rawls<sup>113</sup>, les inégalités socio-économiques sont injustes. La dignité humaine commande ainsi, au nom d'une théorie de la justice comme équité<sup>114</sup>, de nous élever au-delà de notre personne et de nos intérêts particuliers afin d'embrasser la fraternité humaine<sup>115</sup>.

## Conclusion

En somme, la dignité humaine est un hommage à la nature humaine pour sa capacité à la moralité. Bien que l'être humain ait un penchant naturel pour la domination et que l'oppression et les rapports de force entre êtres humains ne soient pas rares, la dignité humaine a un caractère normatif qui commande, indépendamment des faits <sup>116</sup>, un égal respect et garantis à tous les êtres humains des droits qui servent notamment, selon Onora O'Neill, à renforcer et à donner du pouvoir aux plus faibles. Cette préoccupation pour les plus faibles et les plus vulnérables, « dont les droits peuvent être plus facilement violés ou ignorés »<sup>117</sup> et qui sont plus souvent qu'autrement la cible d'oppression et d'abus en raison des rapports de force auxquels ils sont dans les faits assujettis, illustre l'importance de la dignité humaine <sup>118</sup> .

Éric Folot

Avocat et bioéthicien

---

<sup>1</sup> Expression empruntée à Rousseau : Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.27. John Rawls reprends les propos de Rousseau dans l'ouvrage suivant : John Rawls, The law of peoples : with "The idea of public reason revisited", 3d ed., Cambridge, Harvard University Press, 2000 aux pp.7 et 13.

---

<sup>2</sup> George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.135.

---



**3** Selon Allen W. Wood, Emmanuel Kant avait lui-même reconnu l'importance de bien comprendre la nature humaine. Ce n'est qu'en étudiant la nature humaine que Kant réalisa l'importance de fonder a priori et non empiriquement les concepts moraux, dont celui de dignité : Allen W. Wood, *Kant's ethical thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 aux pp.9-11. Voir aussi George Kateb, *Human Dignity*, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.48 et 173.

---

**4** Canada, Commission de réforme du droit du Canada, *Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement*, Document de travail 28, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982 à la p.45. Voir aussi l'art.48 de la Charte des droits et libertés de la personne ; Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005 à la p.i.5.

---

**5** Au sujet du courant naturaliste, voir A. John Simmons, « Theories of the State » in *The Cambridge companion to early modern philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 à la p.251. Pour une virulente critique du courant naturaliste d'Aristote, voir Thomas Hobbes, *Léviathan*, trad. par Gérard Mairet, Paris, Éditions Gallimard, 2000 à la p.913 (chap.46). Voir aussi à la p.287 (chap.17).

---

**6** Aristote, *Les politiques*, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 à la p.92 (I, 2, 1253-a).

---

**7** Aristote, *Les politiques*, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 à la p.99 (I, 5, 1254-a).

---

**8** Au sujet du courant antinaturaliste, voir A. John Simmons, « Theories of the State » in *The Cambridge companion to early modern philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 aux pp.253-254.

---

**9** A. John Simmons, « Theories of the State » in *The Cambridge companion to early modern philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 à la p.254.

---

**10** Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.39 (I, VI).

---

**11** A. John Simmons, « Theories of the State » in *The Cambridge companion to early modern philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 à la p.253. Voir, par exemple, la Déclaration de l'Indépendance du 4 juillet 1776 (États-Unis) : Yale Law School, The Avalon Project, « Declaration of Independence », en ligne : <[http://avalon.law.yale.edu/18th\\_century/declare.asp](http://avalon.law.yale.edu/18th_century/declare.asp)>. Voir aussi l'art.1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : France, Assemblée nationale, « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 », en ligne : <<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>>. Voir aussi l'art.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Organisation des Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'homme », en ligne : <<http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>>.

---

**12** Expression empruntée à Rousseau : Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.33 (I, IV). De manière générale, voir A. John Simmons, « Theories of the State » in *The Cambridge companion to early modern philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 aux pp.253-254 ; Charles Taylor, *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne*, trad. par Charlotte Melançon, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998 à la p.117. Voir aussi Thomas Hobbes, *Léviathan*, trad. par Gérard Mairet, Paris, Éditions Gallimard, 2000 aux pp.287-289 et 339 ; John Locke, *Traité du gouvernement civil*, trad. par David Mazel, Paris, Flammarion, 1984 aux pp.250-251 (aux paras.95-96) ; Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Éditions Flammarion, 1992 aux pp.33 (I, IV) et 39 (I, VI). Emmanuel Kant et John Rawls appartiennent également à ce courant antinaturaliste du contrat social : Michael J. Sandel, *Justice : What's the right thing to do ?*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009 à la p.139 ; John Rawls, *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 à la p.37.

---

**13** On doit distinguer les droits naturels (désormais intitulé droits de l'homme ou droits de la personne) de la loi naturelle : A. John Simmons, « Theories of the State » in *The Cambridge companion to early modern philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 aux pp.255-256 ; Charles Taylor, *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne*, trad. par Charlotte Melançon, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998 aux pp.25-26 ; Richard Tuck, « The dangers of natural rights » (1996-1997) 20 *Harv.J.L. & Pub.Pol'y* 683 à la p.684 ; Michael P. Zuckert « Do natural rights derive from natural law ? » (1996-1997) 20 *Harv.J.L. & Pub.Pol'y* 695 à la p.719 ; James Griffin, *On human rights*, Oxford, Oxford University Press, 2008 aux pp.1, 9-13. Au sujet des droits naturels, voir par exemple la Déclaration de l'Indépendance du 4 juillet 1776 (États-Unis) : Yale Law School, The Avalon Project, « Declaration of Independence », en ligne : <[http://avalon.law.yale.edu/18th\\_century/declare.asp](http://avalon.law.yale.edu/18th_century/declare.asp)>. Voir aussi l'art.2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : France, Assemblée nationale, « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 », en ligne : <<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>>. Voir aussi le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Organisation des Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'homme », en ligne : <<http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>>.

---

**14** Samuel Fleischacker, *A short history of distributive justice*, Cambridge, Harvard University Press, 2005 à la p.55.

---

**15** Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.31.

---

**16** Max Scheler, *La situation de l'homme dans le monde*, trad. par M. Dupuy, Paris, Éditions Montaigne, 1951 à la p.17.

---

**17** Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 aux pp.111 et 308. Voir aussi Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.158 (notes). Emmanuel Kant lui a été reconnaissant d'avoir osé affirmer cela : voir Emmanuel Kant, *Leçons d'éthique*, trad. par Luc Langlois, Paris, Librairie générale française, 1997 à la p.194. Kant ajoute que c'est cette prédisposition au bien qui nous rend dignes de respect : Immanuel Kant, *The metaphysics of morals*, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 à la p.236 (au para.441).

---

**18** Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.74.

---

**19** Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.75 et 77. De même, selon Arthur Schopenhauer, la pitié est « l'unique source des actions moralement bonnes » [nos italiques] : Arthur Schopenhauer, Le fondement de la morale, trad. par A. Burdeau, Paris, Aubier-Montaigne, 1978 aux pp.119 et 147.

---

**20** Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.74.

---

**21** Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.77.

---

**22** Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.76 et 103.

---

**23** Reinhold Niebuhr, Moral man and immoral society : a study in ethics and politics, New York, Scribner, 1960 à la p.25. La raison peut à la fois servir à justifier cet égoïsme, mais également à l'accroître : Reinhold Niebuhr, Moral man and immoral society : a study in ethics and politics, New York, Scribner, 1960 à la p.41. Le danger avec l'être humain est donc qu'il peut trouver des justifications pour tout. Peter Singer paraphrase Benjamin Franklin qui affirmait que « l'un des avantages d'être une "créature raisonnable" est qu'on peut trouver une raison pour tout ce qu'on veut » [nos italiques] : Peter Singer, Questions d'éthique pratique, trad. par Max Marcuzzi, Paris, Bayard Éditions, 1997 à la p.77.

---

**24** Thomas Hobbes, Léviathan, trad. par Gérard Mairet, Paris, Éditions Gallimard, 2000 aux pp.187-188 ; Thomas Hobbes, Le citoyen ou les fondements de la politique, trad. par Samuel Sorbière, Paris, Flammarion, 1982 aux pp.95 et 98 ; Emmanuel Kant, « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique (1784) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stephane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.65 ; John Stuart Mill, Nature, the Utility of religion, and Theism, 3rd ed., London, Longmans, Green, Reader, and Dyer, 1874 aux pp.56-57 ; John Stuart Mill, Considerations on representative government, London, Parker, son, and Bourn, 1861 à la p.82 ; John Locke, « Lettre sur la tolérance (1686) » dans Lettre sur la tolérance et autres textes, trad. par Jean Le Clerc, Paris, Flammarion, 1992 à la p.163 ; Blaise Pascal, Pensées, Paris, Librairie générale française, 1962 à la p.138 ; Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. par Germain Garnier, t.1, Paris, Flammarion, 1991 à la p.480 (III, II) ; Friedrich Nietzsche, La généalogie de la morale, trad. par Henri Albert, Paris, Mercure de France, 1964 à la p.111 ; Max Horkheimer et Theodor W. Adorno, La dialectique de la raison, trad. par Éliane Kaufholz, Paris, Éditions Gallimard, 1974 à la p.57 ; Reinhold Niebuhr, Moral man and immoral society : a study in ethics and politics, New York, Scribner, 1960 aux pp.18, 46-47 ; C. Northcote Parkinson, L'évolution de la pensée politique, trad. par Louis Évrard, t.2, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.31-32 ; John Kenneth Galbraith et Nicole Salinger, Tout savoir ou presque sur l'économie, trad. par Nicole Salinger, Paris, Éditions du Seuil, 1978 à la p.63 ; Yale Law School, The Avalon Project, Alexander Hamilton, « The Federalist Papers : No.6 », en ligne : <[http://avalon.law.yale.edu/18th\\_century/fed06.asp](http://avalon.law.yale.edu/18th_century/fed06.asp)>.

---

**25** Voir les propos d' Arnold Toynbee : Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 aux pp.201-202.

---

**26** Friedrich Nietzsche, La généalogie de la morale, trad. par Henri Albert, Paris, Mercure de France, 1964 aux pp.90-91.

---

**27** L'être humain est un animal évolué comme en témoigne Darwin : Charles Darwin, The descent of man, and selection in relation to sex, vol.1, New York, D. Appleton and company, 1872 à la p.4.

---

**28** L'être humain est doué de raison : Aristote, Éthique de Nicomaque, trad. par Jean Voilquin, Paris, Flammarion, 1992 aux pp.32 (I, VII), 45 et 47 (I, XIII) et 281 (IX, IX) ; Thomas Hobbes, Léviathan, trad. par Gérard Mairet, Paris, Éditions Gallimard, 2000 aux pp.132 et 286 ; Emmanuel Kant, Anthropologie, trad. par J. Tissot, Paris, Librairie philosophique de Ladrangé, 1863 à la p.1 ; Max Horkheimer et Theodor W. Adorno, La dialectique de la raison, trad. par Éliane Kaufholz, Paris, Éditions Gallimard, 1974 à la p.268 ; Ted Honderich, The Oxford companion to philosophy, Oxford, Oxford University Press, 1995 à la p.377.

---

**29** Giovanni Pico della Mirandola, Oration on the dignity of man, trad. par A. Robert Caponigri, Washington, Regnery Publishing Inc., 1999 aux pp.7-8 ; Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.56-57 ; Emmanuel Kant, « Conjectures sur les débuts de l'histoire humaine (1786) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stéphane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.157. Emmanuel Lévinas affirme que « selon Fichte, l'homme originairement n'est rien » [nos italiques] : Emmanuel Lévinas, « Quelques réflexions sur la philosophie de l'hittérisme », en ligne : <<http://www.anti-rev.org/textes/Abensour97a/index.html>> ; Thomas de Koninck, De la dignité humaine, Paris, P.U.F., 1995 aux pp.132-.

---

**30** Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.136 (IV, II) ; Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.426. Voir aussi Immanuel Kant, The metaphysics of morals, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 à la p.208 (au para.408) ; John Rawls and Barbara Herman, Lectures on the history of moral philosophy, Cambridge, Harvard University Press, 2000 à la p.204.

---

**31** « La conscience de soi, propriété qui distingue l'homme de tous les autres animaux » [nos italiques] : Emmanuel Kant, « Annonce de la prochaine conclusion d'un traité de paix perpétuelle en philosophie » dans Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les lumières ? et autres textes, Paris, Flammarion, 1991 à la p.136 ; Emmanuel Kant, Anthropologie, trad. par J. Tissot, Paris, Librairie philosophique de Ladrangé, 1863 aux pp.9-10. Voir également Christine M. Korsgaard, « The authority of reflection » in Onora O'Neill, dir., Christine M. Korsgaard, The sources of normativity, Cambridge, Cambridge University Press, 2010 à la p.92 ; George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.162-163 ; Reinhold Niebuhr, Moral man and immoral society : a study in ethics and politics, New York, Scribner, 1960 à la p.25. Mais Peter Singer affirme que certains animaux (non humains) sont conscients d'eux-mêmes : Peter Singer, Questions d'éthique pratique, trad. par Max Marcuzzi, Paris, Bayard Éditions, 1997 aux pp.114-119.

---

**32** Emmanuel Kant, « Conjectures sur les débuts de l'histoire humaine (1786) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stéphane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.159.

---

**33** « L'homme seul est libre (...) La liberté est ce qui constitue la valeur de l'homme » [nos italiques] : Emmanuel Kant, Leçons d'éthique, trad. par Luc Langlois, Paris, Librairie générale française, 1997 aux pp.233 et 404. Kant affirme que les êtres humains sont « arbitria libera » : Immanuel Kant, The metaphysics of morals, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 aux pp.41-42 (aux paras.213-214) ; Onora O'Neill, Constructions of

reason: explorations of Kant's practical philosophy, Cambridge University Press, 1989 à la p.72. Les animaux sont « dépourvus de lumières et de liberté » : Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.37. Kant affirme que les animaux sont « arbitria bruta » : Immanuel Kant, The metaphysics of morals, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 aux pp.41-42 (para.213-214) ; Onora O'Neill, Constructions of reason: explorations of Kant's practical philosophy, Cambridge University Press, 1989 à la p.72. Kant ajoute que seuls les êtres raisonnables sont capables de se donner des fins : Immanuel Kant, The metaphysics of morals, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 à la p.195 (au para.392) ; Allen W. Wood and Onora O'Neill, « Kant on duties regarding nonrational nature » (1998) 72 Proceedings of the Aristotelian Society, Supplementary Volumes 189 à la p.189 ; Michael J. Sandel, Justice : What's the right thing to do ?, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009 à la p.109.

---

**34** Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.113.

---

**35** Seul l'être humain a « la perception du bien, du mal, du juste, de l'injuste et des autres notions de ce genre » [nos italiques] : Aristote, Les politiques, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 à la p.92 (I, 2, 1253a). La moralité n'est possible, selon Kant, que pour les êtres raisonnables conscients d'eux-mêmes et capables de liberté : Emmanuel Kant, « Compte rendu de l'Essai d'une introduction à la doctrine des mœurs pour tous les hommes sans distinction de religion » dans Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les lumières ? et autres textes, Paris, Flammarion, 1991 à la p. 156 ; Emmanuel Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. par Victor Delbos, Paris, Classiques de la philosophie, 1993 à la p.130. Peter Singer reconnaît également que seul l'être humain est éthiquement responsable et capable de moralité : Peter Singer, Questions d'éthique pratique, trad. par Max Marcuzzi, Paris, Bayard Éditions, 1997 à la p.77. Voir aussi George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.13 et 109.

---

**36** Kant affirme que le perfectionnement moral est un devoir individuel qui nous rend dignes de l'humanité que l'on représente. Voir Immanuel Kant, The metaphysics of morals, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 aux pp.191-192 (au para.387) ; Emmanuel Kant, Leçons d'éthique, trad. par Luc Langlois, Paris, Librairie générale française, 1997 à la p.408 ; Emmanuel Kant, « Conjectures sur les débuts de l'histoire humaine (1786) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stephane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.161.

---

**37** Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.56-58. Emmanuel Kant affirme : « L'autonomie est donc un principe de la dignité de la nature humaine et de toute nature raisonnable » [nos italiques] : Emmanuel Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. par Victor Delbos, Paris, Classiques de la philosophie, 1993 à la p.115. Kant ajoute que l'être humain « découvre en lui un pouvoir de se choisir à lui-même sa propre conduite, et de ne pas être lié comme les autres animaux à une conduite unique » [nos italiques] : Emmanuel Kant, « Conjectures sur les débuts de l'histoire humaine (1786) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stephane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.157. D'autres auteurs partagent l'opinion de Rousseau et de Kant : George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.134-135 ; Denis Gingras, René Cassin et les droits de l'homme, thèse de doctorat en philosophie, Université Laval, 1996 à la p.212.

---

**38** Karl Jaspers, Introduction à la philosophie, trad. par Jeanne Hersch, Paris, Union générale d'éditions, 1965 à la p.69.

---

[39](#) Karl Jaspers, Les Grands philosophes : ceux qui ont donné la mesure de l'humain : Socrate, Bouddha, Confucius, Jésus, trad. par C. Floquet, J. Hersch, N. Naef et X. Tilliette, Paris, Union Générale d'Éditions, 1966 aux pp.225-226. Voir également Aristote, Les politiques, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 à la p.90 (I, 2, 1252b).

---

[40](#) Kant affirmait que l'homme doit devenir homme par la discipline et la culture : Emmanuel Kant, Traité de pédagogie, trad. par Jules Barni, Paris, Félix Alcan éditeur, 1886 à la p.39 ; Emmanuel Kant, « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique (1784) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stéphane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.72 ; Emmanuel Kant, Leçons d'éthique, trad. par Luc Langlois, Paris, Librairie générale française, 1997 à la p.409.

---

[41](#) Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.254.

---

[42](#) Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.42.

---

[43](#) Blaise Pascal, Pensées, Paris, Librairie générale française, 1962 aux pp.33-34 (au para.40).

---

[44](#) Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.92. Voir aussi : Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.42 ; Blaise Pascal, Pensées, Paris, Librairie générale française, 1962 aux pp.33-34 (au para.40) ; Henry D. Thoreau, Désobéir, Paris, Éditions de l'herne, 1994 à la p.47 ; Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 à la p.75.

---

[45](#) Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.252.

---

[46](#) Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.254.

---

[47](#) Aristote affirme : « De même, en effet, qu'un homme accompli est le meilleur des animaux, de même aussi quand il a rompu avec loi et justice est-il le pire de tous (...) Il est le plus impie et le plus féroce quand il est sans vertu » [nos italiques] : Aristote, Les politiques, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 aux pp.92-93 (I, 2, 1253a). Comme exemple voir : Marquis de Sade, Les infortunes de la vertu, Paris, Union générale d'éditions, 1968 à la p.148. Le danger avec l'être humain, c'est qu'il peut trouver des justifications pour tout. Peter Singer paraphrase Benjamin Franklin qui affirmait que « l'un des avantages d'être une "créature raisonnable" est qu'on peut trouver une raison pour tout ce qu'on veut » [nos italiques] : Peter Singer, Questions d'éthique pratique, trad. par Max Marcuzzi, Paris, Bayard Éditions, 1997 à la p.77.

---



**48** Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.58 ; Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 à la p.17. Hans Jonas affirme que « dans son histoire, "l'homme" s'est déjà montré avec ses hauts et ses bas, sa grandeur et sa misère, son sublime et son ridicule » : Hans Jonas, Pour une éthique du futur, trad. par Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1998 à la p.89. Ce que Charles Taylor appelle « les formes élevées et les formes basses de la liberté » : Charles Taylor, Grandeur et misère de la modernité, trad. par Charlotte Melançon, Montréal, Éditions Bellarmin, 1992 à la p.99.

---

**49** Blaise Pascal affirme : « Il ne faut pas que l'homme croie qu'il est égal aux bêtes, ni aux anges, ni qu'il ignore l'un et l'autre, mais qu'il sache l'un et l'autre. L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête » [nos italiques] : Blaise Pascal, Pensées, Paris, Librairie générale française, 1962 à la p.151 (aux paras. 328-329) (voir aussi à la p.92 au para.176). Pascal ajoute : « Que l'homme maintenant s'estime son prix. Qu'il s'aime, car il y a en lui une nature capable de bien ; mais qu'il n'aime pas pour cela les bassesses qui y sont » [nos italiques] : Blaise Pascal, Pensées, Paris, Librairie générale française, 1962 à la p.151 (au para 331).

---

**50** Kant affirme : « La moralité, ainsi que l'humanité, en tant qu'elle est capable de moralité, c'est donc là ce qui seul a de la dignité » [nos italiques] : Emmanuel Kant, Fondements de la métaphysique des moeurs, trad. par Victor Delbos, Paris, Classiques de la philosophie, 1993 à la p.113. Voir aussi George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.13 ; Denis Gingras, René Cassin et les droits de l'homme, thèse de doctorat en philosophie, Université Laval, 1996 à la p.198.

---

**51** George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.3 et 6.

**52** Charles Taylor affirme : « Parce que nous possédons ce statut qui est incomparablement supérieur à tout ce qui existe dans la nature, nous avons l'obligation de vivre conformément à celui-ci. En un sens, on peut formuler le principe fondamental qui sous-tend toute la théorie éthique de Kant à peu près ainsi : nous devons vivre conformément à ce que nous sommes vraiment, c'est-à-dire des agents rationnels » [nos italiques] : Charles Taylor, Les sources du moi : la formation de l'identité moderne, trad. par Charlotte Melançon, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998 à la p.458.

---

**53** « Les hommes sont méchants ; une triste et continuelle expérience dispense de la preuve » [nos italiques] : Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.158, n.9 ; Emmanuel Kant, « Vers la paix perpétuelle : esquisse philosophique » dans Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les lumières ? et autres textes, Paris, Flammarion, 1991 à la p.90 ; Immanuel Kant, Religion and rational theology, trad. par Allen W. Wood and George Di Giovanni, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 aux pp.79-81 (6:32-6:33) ; Montaigne, « De la liberté de conscience » dans Oeuvres complètes, Paris, Éditions du Seuil, 1967 à la p.277 (livre II, chap.19) ; Arthur Schopenhauer, Ils corrompent nos têtes, Strasbourg, Éditions Circé, 1991 aux pp.17-18 ; Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 aux pp.306-307 ; George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.5 et 112. Le 20e siècle a connu ses moments de barbarie et de sauvagerie : Charles Taylor, Les sources du moi : la formation de l'identité moderne, trad. par Charlotte Melançon, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998 aux pp.497-498 ; Thomas de Koninck, De la dignité humaine, Paris, P.U.F., 1995 à la p.148.

---

**54** Emmanuel Kant, « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique (1784) » dans La philosophie de l'histoire (opuscules), trad. par Stephane Piobetta, Paris, Aubier-Montaigne, 1947 à la p.60 ; Emmanuel Kant, Leçons d'éthique, trad. par Luc Langlois, Paris, Librairie générale française, 1997 à la p.409 ; Charles Taylor, Les sources du moi : la formation de l'identité moderne, trad. par Charlotte Melançon, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998 à la

**55** Friedrich Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, trad. par Marthe Robert, Paris, Union générale d'édition, 1958 à la p.207. Voir aussi Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 à la p.306.

---

**56** Friedrich Nietzsche, Par delà le bien et le mal, trad. par Geneviève Bianquis, Aubier, Éditions Montaigne, 1951 aux pp.167-168 (para.229).

---

**57** Friedrich Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, trad. par Marthe Robert, Paris, Union générale d'édition, 1958 à la p.207.

---

**58** Charles Darwin, Voyage d'un naturaliste autour du monde fait à bord du navire le Beagle de 1831 à 1836, Paris, C. Reinwald et cie, 1873 à la p.465.

---

**59** Adolf Hitler, Mein Kampf : mon combat, trad. par J. Gaudefroy-Demombynes et A. Calmettes, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1934 à la p.243.

---

**60** Friedrich Nietzsche, Par delà le bien et le mal, trad. par Geneviève Bianquis, Aubier, Éditions Montaigne, 1951 à la p.209 (au para.259) ; Adolf Hitler, Mein Kampf : mon combat, trad. par J. Gaudefroy-Demombynes et A. Calmettes, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1934 aux pp.243 et 284.

**61** Samuel Fleischacker, A short history of distributive justice, Cambridge, Harvard University Press, 2005 à la p.55.

---

**62** Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.104-106. Voir aussi Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.29 (I, I) ; Alexis de Tocqueville, De la Démocratie en Amérique, t.1, Paris, Flammarion, 1981 à la p.360. Selon Nietzsche, il n'y a jamais eu de contrat social, car les plus forts se sont emparés de la population pour la commander : Friedrich Nietzsche, La généalogie de la morale, trad. par Henri Albert, Paris, Mercure de France, 1964 aux pp.122-123.

---

**63** Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.104.

---

**64** Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.104-106. Voir aussi Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.29 (I, I) ; Alexis de Tocqueville, De la Démocratie

en Amérique, t.1, Paris, Flammarion, 1981 à la p.360. Selon Nietzsche, il n'y a jamais eu de contrat social, car les plus forts se sont emparés de la population pour la commander : Friedrich Nietzsche, La généalogie de la morale, trad. par Henri Albert, Paris, Mercure de France, 1964 aux pp.122-123.

---

**65** Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. par Germain Garnier, t.1, Paris, Flammarion, 1991 à la p.506 (III, IV). Voir aussi Noam Chomsky, Profit over people : neoliberalism and global order, New York, Seven Stories Press, 1999 à la p.52 ; Noam Chomsky, The prosperous few and the restless many, Berkeley, Odonian Press, 1993 à la p.70.

---

**66** Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. par Germain Garnier, t.1, Paris, Flammarion, 1991 à la p.506 (III, IV).

---

**67** Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. par Germain Garnier, t.2, Paris, Flammarion, 1991 à la p.337 (V, I, 2). Adam Smith ajoute : « Laws and government may be considered (...) as a combination of the rich to oppress the poor, and preserve to themselves the inequality of the goods » [nos italiques] : Adam Smith, « Lectures on Jurisprudence » in Glasgow edition of the works and correspondence, vol.5, Indianapolis, Liberty Fund, 1982 à la p.196. Voir aussi Arthur Schopenhauer, Ils corrompent nos têtes, Strasbourg, Éditions Circé, 1991 à la p.18.

---

**68** Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.307.

---

**69** Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.47.

---

**70** Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.37.

**71** Jean-Jacques Rousseau, Émile ou de l'éducation, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.307.

---

**72** Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, Paris, Éditions Flammarion, 1992 à la p.95 (III, IV). Voir aussi Robert Michels, Political parties : A sociological study of the oligarchical tendencies of modern democracy, trad. par Eden and Cedar Paul, Kitchener, Batoche Books, 2001 aux pp.240-241.

---

**73** Aristote, Les politiques, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 à la p.417 (VI, 2, 1317a). Voir aussi Aristote, Les politiques, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 aux pp.231-232 (III, 8, 1279b) ; Platon, La République, trad. par Georges Leroux, Paris, Flammarion, 2002 à la p.423 (VIII, 557a). Voir également C. Northcote Parkinson, L'évolution de la pensée politique, trad. par Louis Évrard, t.2, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.38 et 40.

---

**74** John Locke, Traité du gouvernement civil, trad. par David Mazel, Paris, Flammarion, 1984 à la p.249 (au para.94) ; Bertrand Russell, History of western philosophy, 2nd ed., New York, Routledge, 2004 à la p.571.

---

**75** Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. par Germain Garnier, t.2, Paris, Flammarion, 1991 à la p.337 (V, I, 2).

---

**76** Emile Perreau-Saussine, « What remains of socialism » in Values in public life : aspects of common goods, Berlin, LIT Verlag Münster, 2008 à la p.20. Voir aussi Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 à la p.175. Selon Jeffrey A. Winters et Benjamin I. Page, les États-Unis sont à la fois une démocratie et une oligarchie : Jeffrey A. Winters and Benjamin I. Page, « Oligarchy in the United States ? » (2009) 7:4 Perspectives on Politics 731 à la p.731 ; Jeffrey A. Winters, Oligarchy, Cambridge, Cambridge University Press, 2011 aux pp.210-211. Pour une définition du terme « oligarchie », voir Aristote, Les politiques, trad. par Pierre Pellegrin, 2e éd., Paris, Flammarion, 1993 aux pp. 231-232, 287-288 (III, 8, 1279b, IV, 4, 1290a-1290b). Voir aussi la Loi d'airain de l'oligarchie : Robert Michels, Political parties : A sociological study of the oligarchical tendencies of modern democracy, trad. par Eden and Cedar Paul, Kitchener, Batoche Books, 2001 aux pp.225-.

---

**77** Organisation des Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'homme », en ligne : <<http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>>. Voir aussi Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217 au para.61 ; Figueroa c. Canada (Procureur général), [2003] 1 R.C.S. 912 au para.30 ; Henri Brun et Guy Tremblay, Droit Constitutionnel, 4e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2002 à la p.91.

---

**78** Le juriste Lon L. Fuller affirme à propos de Bentham : « {Bentham was almost unremitting in his attacks. He detected everywhere "the pestilential breath of Fiction". "In English law, fiction is a syphilis, which runs in every vein, and carries into every part of the system the principle of rotteness". "Fiction of use to justice ? Exactly as swindling is to trade". "The most pernicious and basest sort of lying" [...] "It has never been employed but with a bad effect"} » : Lon L. Fuller, Legal fictions, Stanford, Stanford University Press, 1967 aux pp.1, 2, 3 et 9.

---

**79** John Kenneth Galbraith et Nicole Salinger, Tout savoir ou presque sur l'économie, trad. par Nicole Salinger, Paris, Éditions du Seuil, 1978 aux pp.85-86 (voir également les pp.65, 67 et 82).

---

**80** Ronald Dworkin et Myriam Dennehy, « Une décision menaçante pour la démocratie : La Cour suprême et le financement des campagnes électorales » (2011) 163 Le Débat 61 à la p.68.

**81** Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, trad. par Germain Garnier, t.1, Paris, Flammarion, 1991 à la p.336 (I, XI, conclusions).

**82** Mohammed Bedjaoui, « Introduction » in International law : achievements and prospects, Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 1991 aux pp.15-16. En 1995, dans l'arrêt Portugal c. Australie, le juge Skubiszewski de la Cour internationale de justice a repris dans sa dissidence les propos de M. Bedjaoui : Opinion individuelle de M. Skubiszewski dans Affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie), [1995] C.I.J. rec. 90 à la p.238. « In fact that is the world we live in (...) It is a world where those with power, believing they have right on their side, impose their sense of justice on others. This simple reality of international existence is often described simplistically as "might makes right" » [nos italiques] : Robert Kagan, Of paradise and power : America and Europe in the new world order, New York, Vintage Books, 2004 à la p.131.

**83** R. c. Hape, [2007] 2 R.C.S. 292 au para.44 ; Robert Kagan, Of paradise and power : America and Europe in the new world order, New York, Vintage Books, 2004 à la p.131.

**84** John Locke, *Traité du gouvernement civil*, trad. par David Mazel, Paris, Flammarion, 1984 à la p.321 (au para.183) ; Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Éditions Gallimard, 1965 aux pp.106-107. « Cet état de guerre » où les États sont « à la recherche incessante d'un nouveau prétexte » : Emmanuel Kant, « Vers la paix perpétuelle : esquisse philosophique » dans *Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les lumières ? et autres textes*, Paris, Flammarion, 1991 aux pp.89 et 91. Les États sont, selon Reinhold Niebuhr, aussi égoïstes que les individus : Reinhold Niebuhr, *Moral man and immoral society : a study in ethics and politics*, New York, Scribner, 1960 à la p.84.

**85** Charte des Nations Unies : Charte des Nations Unies, 26 juin 1945, C.N.U.C.I.O, vol. 15, p. 365.

---

**86** R. c. Hape, [2007] 2 R.C.S. 292 au para.44. Voir aussi l'art.2(1) de la Charte des Nations Unies : Charte des Nations Unies, 26 juin 1945, C.N.U.C.I.O, vol. 15, p. 365.

---

**87** William A. Fletcher, « Howard J. Trienens Visiting Scholar Program : International human rights and the role of the United States » (2010) 104:1 *Northwestern University Law Review* 293 à la p.306 ; Christopher Wall, « Human rights and economic sanctions : the new imperialism » (1998-1999) 22 *Fordham Int'l L.J.* 577 à la p.601 ; Noam Chomsky, *Rogue states : the rule of force in world affairs*, Cambridge, MA South End Press, 2000 à la p.1.

---

**88** Jean-Jacques Rousseau, *Principes du droit de la guerre : Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 2008 à la p.69.

---

**89** Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p.311.

---

**90** Thucydides, *The History of the Peloponnesian War*, trad. par Richard Crawley, vol.5, London, Longsman, Green and co, 1874 à la p.397. Voir également C. Northcote Parkinson, *L'évolution de la pensée politique*, trad. par Louis Évrard, t.2, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.31.

---

**91** Jack Goldsmith, « International Human Rights Law & the United States Double Standard » (1998) 1:2 *The Green Bag An Entertaining Journal of Law* 365 aux pp.366 et 371 ; William A. Fletcher, « Howard J. Trienens Visiting Scholar Program : International human rights and the role of the United States » (2010) 104:1 *Northwestern University Law Review* 293 aux pp.293-294. Nietzsche affirme : « Celui qui sait commander, celui dont la nature a fait un "maître", celui qui se montre puissant dans son oeuvre et dans son geste - qu'importe à celui-là les traités ! » : Friedrich Nietzsche, *La généalogie de la morale*, trad. par Henri Albert, Paris, Mercure de France, 1964 à la p.123.

---

**92** Christopher J. Borgen, « Hearts and minds and laws : legal compliance and diplomatic persuasion » (2008-2009) 50 *S.Tex.L.Rev.* 769 à la p.778.

---

**93** Noam Chomsky, *Rogue states : the rule of force in world affairs*, Cambridge, MA South End Press, 2000 aux pp.1-11, 17.

---

**94** Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique), [1986] C.I.J. rec. 14.

---

**95** Alain Pellet, « Le glaive et la balance : Remarques sur le rôle de la C.I.J. en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales » dans Shabtai Rosenne, Yoram Dinstein et Mala Tabory, *International law at a time of perplexity : essays in honour of Shabtai Rosenne*, Dordrecht, Martinus Nijhoff Publishers, 1989 à la p.544.

---

**96** Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique), [1986] C.I.J. rec. 14 aux pp.128 et 146-147. Voir également la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies à ce sujet : Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate, Rés. AG 41/31, Doc.Off. A.G.N.U., 41e sess., supp. n°49, Doc. NU A/41/31 (1986) 24. Voir aussi Noam Chomsky, *Failed states : the abuse of power and the assault on democracy*, New York, Metropolitan Books/ Henry Holt and Company, 2006 à la p.65 ; Noam Chomsky, *The culture of terrorism*, Boston, South End Press, 1988 à la p.69.

---

**97** Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique), [1986] C.I.J. rec. 14 à la p.149.

---

**98** Noam Chomsky, *Rogue states : the rule of force in world affairs*, Cambridge, MA South End Press, 2000 à la p.17. Or voir l'article 94(1) de la Charte des Nations Unies : Charte des Nations Unies, 26 juin 1945, C.N.U.C.I.O, vol. 15, à la p.365, R.T. Can. 1945 n°7.

---

**99** Allen W. Wood, *Kant's ethical thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 aux pp.8-9 ; Susan Neiman, *The unity of reason : Rereading Kant*, Oxford, Oxford University Press, 1994 à la p.108.

---

**100** Kant affirme : « La moralité, ainsi que l'humanité, en tant qu'elle est capable de moralité, c'est donc là ce qui seul a de la dignité » [nos italiques] : Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des moeurs*, trad. par Victor Delbos, Paris, Classiques de la philosophie, 1993 à la p.113. Voir aussi George Kateb, *Human Dignity*, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.13 ; Denis Gingras, René Cassin et les droits de l'homme, thèse de doctorat en philosophie, Université Laval, 1996 à la p.198. Susan Neiman ajoute : « Kant concludes, nothing is more reprehensible than subjecting the limits of what ought to be done to those which circumscribe what is done » [nos italiques] : Susan Neiman, *The unity of reason : Rereading Kant*, Oxford, Oxford University Press, 1994 à la p.112. Mais cette capacité à agir moralement est limitée par les ressources matérielles et financières d'une personne. Pour reprendre les paroles de Bert Brecht : « D'abord vient la bouffe, ensuite la morale » : Hans Jonas, *Le principe responsabilité*, trad. par Jean Greisch, Manchecourt, Les Éditions du Cerf, 1998 à la p.320.

---

**101** Susan Neiman, *Moral clarity : a guide for grown-up idealists*, Houghton Mifflin Harcourt, 2008 à la p.147. C'est pourquoi on n'a pas besoin, selon George Kateb, d'aimer l'humanité pour croire en la dignité humaine : George Kateb, *Human Dignity*, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.xiii.

---

**102** La dignité humaine commande le respect des droits de l'homme : Ronald Dworkin, *Justice for Hedgehogs*, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.330 ; Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des moeurs*, trad. par Victor Delbos, Paris, Classiques de la philosophie, 1993 à la p.106 ; Emmanuel Kant, *Leçons d'éthique*, trad. par Luc Langlois, Paris, Librairie générale française, 1997 à la p.331. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les droits de l'homme embrassent également les droits économiques, sociaux et culturels (les droits de la deuxième génération) : Denis Gingras, René Cassin et les droits de l'homme, thèse de doctorat en philosophie, Université Laval, 1996 à la p.185 ; Rhoda E. Howard and Jack Donnelly, « Human Dignity, Human Rights, and Political Regimes » (1986) 80:3 *The American Political Science Review* 801 à la p.802. Voir aussi les articles 22 à 28 et, en particulier, les articles 22 et 23 de cette Déclaration : Organisation des Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'homme », en ligne : <<http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>>.

---

**103** Onora O'Neill, « Children's Rights and Children's Lives » (1988) 98:3 *Ethics* 445 à la p.460.



---

**104** Peter Singer souligne avec justesse que ce n'est pas parce qu'il existe « une loi naturelle selon laquelle le plus fort domine le plus faible » que cette loi naturelle est juste : Peter Singer, Questions d'éthique pratique, trad. par Max Marcuzzi, Paris, Bayard Éditions, 1997 aux pp.77-78. Voir aussi George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.23. Voir également les propos de Charles Darwin dans sa lettre du 4 mai 1860 adressée à Charles Lyell : Frederick Burkhardt, The correspondence of Charles Darwin, Cambridge, Cambridge University Press, 1985 à la p.189.

---

**105** Philip Hallie, « From cruelty to goodness » (1981) 11:3 The Hastings Center Report 23 aux pp.24-25.

**106** Ronald Dworkin, Justice for Hedgehogs, Cambridge, Harvard University Press, 2011 aux pp.2-3, 349 et 355 ; Daryl Pullman, Human dignity and the foundations of liberalism, Doctoral thesis in philosophy unpublished, University of Waterloo, 1990 à la p.162. Cette justice distributive doit respecter le « principe de différence » qui est le deuxième principe de justice défini par John Rawls dans son livre intitulé « Théorie de la justice » : John Rawls, Théorie de la justice, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 aux pp.41 et 132.

---

**107** Ce déséquilibre qui, selon Plutarque, « est la plus ancienne et la plus fatale des maladies des républiques » : John Kenneth Galbraith, « L'art d'ignorer les pauvres » Le Monde diplomatique (Octobre 2005), en ligne : monde-diplomatique.fr <<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/10/GALBRAITH/12812>>. Voir aussi Jacob S. Hacker and Paul Pierson, Winner-take-all politics : how Washington made the rich richer-and turned its back on the middle class, Simon and Schuster, 2010 à la p.75 ; Arnold Toynbee and Daisaku Ikeda, Choose life : a dialogue, London, Oxford University Press, 1976 à la p.288.

---

**108** À propos des inégalités naturelles et politiques parmi les hommes, voir Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Éditions Gallimard, 1965 à la p.43.

---

**109** John Rawls, Théorie de la justice, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 aux pp.131-133 ; Michael J. Sandel, Justice : What's the right thing to do ?, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009 à la p.157.

---

**110** John Rawls, Théorie de la justice, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 aux pp.132-133.

---

**111** George Kateb, Human Dignity, Cambridge, Harvard University Press, 2011 à la p.136 ; Allen W. Wood, Kant's ethical thought, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 à la p.7.

---

**112** Allen W. Wood, Kant's ethical thought, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 à la p.7 ; Immanuel Kant, The metaphysics of morals, trad. par Mary Gregor, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 à la p.248 (au para.454).

---

**113** John Rawls, Théorie de la justice, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 aux pp.131-133 ; Michael J. Sandel, Justice : What's the right thing to do ?, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009 à la p.157.

**114** La dignité humaine réclame la justice et non l'inverse. Daryl Pullman affirme : « Persons are not the objects of dignity and respect because justice demands it ; rather justice is demanded because of the intrinsic dignity of persons » [nos italiques] : Daryl Pullman, Human dignity and the foundations of liberalism, Doctoral thesis in philosophy unpublished, University of Waterloo, 1990

à la p.19. La théorie de la justice comme équité est la théorie de la justice de John Rawls : John Rawls, *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 à la p.37. Cette théorie de la justice est compatible avec la dignité humaine qui commande de traiter chaque être humain comme une fin en soi. En effet, John Rawls affirme : « La théorie du contrat en tant que telle définit donc une façon de concevoir comment les hommes doivent être traités comme des fins et pas seulement comme des moyens » [nos italiques] : John Rawls, *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 à la p.210.

---

**115** Rawls affirme : « Le principe de différence représente, en réalité, un accord pour considérer la répartition des talents naturels comme un atout pour toute la collectivité, dans une certaine mesure, et pour partager l'accroissement des avantages socio-économiques que cette répartition permet par le jeu de ses complémentarités (...) Le principe de différence (...) semble bien correspondre à une signification naturelle de la fraternité » [nos italiques] : John Rawls, *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1997 aux pp.132 et 136.

---

**116** Comme l'affirmait Kant, rien n'est plus répréhensible que de soumettre les limites de ce qui doit être fait à ce qui se fait : Susan Neiman, *The unity of reason : Rereading Kant*, Oxford, Oxford University Press, 1994 à la p.112.

**117** Canada, Commission de réforme du droit du Canada, *Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement*, Document de travail 28, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982 à la p.45.

---

**118** La Commission de la réforme du droit du Canada souligne que le droit doit avoir un « préjugé favorable » à l'égard des personnes faibles et vulnérables : Canada, Commission de réforme du droit du Canada, *Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement*, Document de travail 28, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982 à la p.45.